

deuxième degré option Vol libre

RNCP2488 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	BEES — Brevet d'état d'éducateur sportif
Code(s) NSF	335
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur sportif deuxième degré de vol libre est autonome dans son activité, dans un cadre conforme à la réglementation. Il définit des démarches pédagogiques et des contenus de formation.

Il forme les enseignants impliqués dans des projets scolaires.

Il participe à des jurys.

Il gère des projets d'actions de formation de formateurs.

Il évalue les dispositifs et les actions de formation.

Il conçoit des supports et des outils pédagogiques.

Il participe aux travaux d'ingénierie des formations fédérales et d'état.

Il prépare un individu ou un collectif à la performance et à la compétition.

Il accompagne les sportifs en compétition.

Il évalue les programmes d'entraînement.

Il organise le recrutement dans la filière du haut niveau.

Il participe à la constitution des équipes régionales et nationales.

Il forme les directeurs d'épreuves de vol libre.

Il participe aux travaux de recherche sur l'entraînement.

Il définit la politique générale de la structure ou il y participe selon la nature juridique de la structure.

Il gère les ressources humaines.

Il assure le suivi et le contrôle de la gestion pédagogique, administrative et financière de la structure.

Il contribue au développement des pratiques dans les disciplines du vol libre.

Il apporte une expertise aux réflexions relatives à la sécurité des pratiques et des pratiquants.

Il participe à l'organisation sportive du vol libre au niveau régional et national.

Il participe à l'analyse prospective de l'activité.

Il établit des partenariats institutionnels.

Il coordonne l'action des différents intervenants bénévoles ou professionnels dans la mise en oeuvre de projets.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités et compétences attestées : Concevoir, organiser, conduire et évaluer les actions de formation et de tutorat des diplômes fédéraux, du BEES premier degré, et des actions de formation auprès de professeurs d'école, de professeurs d'EPS.

Maîtriser les techniques et procédures d'ingénierie de formation.

Concevoir, planifier et conduire les programmes d'entraînement.

Coordonner une structure d'entraînement.
 Optimiser les performances des sportifs.
 Suivre l'évolution des règlements nationaux et internationaux en matière de compétition.
 Maîtriser l'organisation et la réglementation administrative et sportive nationale et internationale pour les disciplines du vol libre.
 Maîtriser la méthodologie propre à la conception et à la conduite de projet.
 Optimiser son action à partir de l'analyse des contraintes juridiques, administratives et financières de l'environnement et des enjeux économiques.
 Maîtriser les activités et les techniques de communication interne et externe.
 Elaborer des documents de communication, d'information et de promotion. Intégrer dans son intervention, les interactions des éléments contextuels du milieu du vol libre sur le fonctionnement local.
 Participer à l'analyse prospective de l'activité.
 Impulser et accompagner de nouvelles formes de pratique du vol libre.
 Gérer l'administration et les finances d'une structure.
 Manager un collectif de travail.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'entraîneur-éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Formateur, entraîneur, directeur technique d'école de vol libre. Conseiller technique fédéral ou d'Etat
 Conseiller territorial des APS (sur concours).
 Professeur de sport (sur concours).

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;

- le président du comité régional olympique et sportif (CROS) ou son représentant ;
- un ou plusieurs membres des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées.

Partie spécifique :

- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou le membre d'un des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports chargé par le ministère de la coordination nationale de l'option sportive, ou son représentant, président ;
- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option vol libre, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- le directeur technique national de la fédération sportive concernée par l'option vol libre, fédération titulaire de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées, un ou plusieurs représentants d'une organisation de professionnels de

l'enseignement dans l'option vol libre.

Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Idem Modalités particulières liées à l'environnement spécifique.

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports Onisep

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

CARIF

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

<http://www.intercarif.com>

<http://www.cidj.com>

<http://www.onisep.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2488/>